

Sus aux collabos des syndicats, de la police, des restaurateurs, du Conseil de l'Ordre...

écrit par Raoul Girodet | 13 avril 2021

Samedi 10 avril 2021

L'UMIH condamne fermement les restaurants clandestins
et rappelle que rien ne peut justifier de telles pratiques

Les révélations sur des restaurants clandestins se multiplient, l'UMIH, première organisation professionnelle des cafés, hôtels, restaurants, discothèques, rappelle qu'elle condamne fermement ces pratiques qui viennent jeter l'opprobre sur toute une profession. L'UMIH dénonce le comportement de quelques-uns qui vient « ruiner » les efforts de toute une profession.

« Cela fait plus d'un an que nos professionnels souffrent de la situation sanitaire et qu'ils doivent s'adapter pour tenter de survivre économiquement. Voir quelques-uns contourner les règles en cette période de fermeture administrative est totalement insupportable.

Aujourd'hui, notre fermeture n'est pas satisfaisante mais les indemnisations du gouvernement nous permettent de garder la tête hors de l'eau.

Les restaurants clandestins viennent troubler l'image de toute la profession et ce n'est pas acceptable ! Cela vient aussi ralentir le travail que nous faisons pour la réouverture que nous espérons toujours tous mi-mai. » Roland Heguy, président confédéral de l'UMIH

Collabos : ils sont partout ! Non au Big Reset, Oui au coup de balai...

Trop souvent, les corps intermédiaires ne sont qu'un repaire d'opportunistes qui font de la politique avant tout. Ils sont devenus les prébendiers d'un système corrompu.

Les syndicats en sont un parfait exemple, tout comme l'Ordre des médecins ou les organisations professionnelles.

Leur propre intérêt compte bien avant la défense de leurs

pairs.

Les rémunérations, les honneurs, les ors de la République font que les responsables des corps intermédiaires ne sont en réalité que la courroie de transmission du pouvoir.

Leur rôle va à l'inverse de ce qu'il devrait être : ils ne défendent plus leurs adhérents mais sont les complices actifs de l'administration et du gouvernement.

Les exemples sont légion.

Les syndicalistes de la police en donnent une bonne illustration.

Voici ce que disent les gendarmes (ne pouvant se syndiquer) des syndicats de police :

Depuis tous les ans les premiers responsables de ces syndicats, qui sont permanents, obtiennent des postes de Responsables d'Unité Locale de Police (RULP) et surtout la paie qui va avec, alors que c'est une fonction de terrain et non un grade, au nom d'une expertise. Mais laquelle ? La réponse à cette question permettrait d'éviter que des mauvaises langues disent que l'administration les a achetés, en lésant des collègues sur le terrain qui ne peuvent être rémunérés à la hauteur de leurs responsabilités, le nombre de RULP étant budgétisé tous les ans.

Voici pour confirmation ce qu'en pense le collectif de policiers « Hors Service »

"Les policiers sont syndiqués par obligation mais ils en ont rien à faire des politiciens qui les représentent". Avant d'ajouter, "même s'il faut faire la part des choses : il y a des syndicats minoritaires qui font très bien leur travail. Ou bien des délégués syndicaux, même dans les syndicats majoritaires, qui tentent de faire ce qu'ils peuvent avec ce qu'on leur donne. Mais globalement, _le système est complètement pourri_".

Les syndicats minoritaires de la police n'y vont effectivement pas de main morte non plus :

« Trahison ! Champions du monde ! Les syndicats de police sont les premiers à se coucher devant le gouvernement sans aucune garantie sur le dossier des retraites ! »

Il est inutile de multiplier les exemples.

Il suffit de comprendre que les syndicats ne sont pas là pour mordre la main qui les nourrit.

Nul n'ignore que ceux-ci sont sous perfusion d'argent public :
En 2018, les principales organisations syndicales et patronales ont donc dévoilé une manne de 126,8 millions d'euros reçue de l'Association de gestion du Fonds paritaire national (AGFPN), soit une hausse de 2,9% par rapport à 2017. Dans le détail, cette dernière provient d'une contribution de 0,016% sur la masse salariale (à hauteur de 95,5 millions d'euros) et d'une subvention de l'Etat de 32,6 millions d'euros.

Source :

<https://www.capital.fr/economie-politique/faut-il-reduire-le-financement-public-des-syndicats-1364025>

Ainsi, comme pour la presse, le pouvoir achète-t-il le silence.

Voici pourquoi notre système est totalement corrompu, au sens premier du terme.

Toujours dans la même registre, l'Ordre des Médecins n'est pas mal non plus. Son train de vie somptuaire est de notoriété publique, dénoncé par la cour des Comptes, comme le signalait « Le Point » (10 décembre 2019) :

« Passé à la moulinette ou encore étrillé... Une chose est sûre l'Ordre des médecins, l'organisme privé créé en 1945 pour assurer le respect des règles de déontologie des médecins, se fait sévèrement épingler tout au long des 187 pages du rapport

remis ce matin par la Cour des Comptes.

(...) la plume des auteurs du rapport semble trempée dans le vitriol. La lecture des titres des différents chapitres permet de s'en faire une première idée : « De sérieuses défaillances de gestion », « Des missions administratives et juridictionnelles mal assurées », « Un manque chronique de rigueur dans le traitement des plaintes »... N'en jetez plus ! Et bien sûr, les prébendiers ne sont pas loin :

« Concernant les rétributions des représentants de l'Ordre, « alors que les fonctions ordinales sont normalement bénévoles, la Cour pointe les indemnités élevées de certains conseillers ». Des chiffres qui atteignent 9 177 euros brut par mois pour le président, le Dr Patrick Bouet, généraliste en Seine-Saint-Denis, et plus de 8 211 euros brut pour le secrétaire général. »

L'Ordre ne défend plus ses pairs, mais ne fait que relayer les consignes du ministère de la santé comme l'a prouvé son comportement lors de la crise sanitaire récente.

Comme l'a rappelé Marianne le 22/12/2020, le Conseil de l'Ordre cherche à sanctionner les dissidents en les suspendant ou les radiant :

"Six professionnels de santé sont poursuivis par le Conseil national de l'Ordre des médecins pour leur propos polémiques sur l'épidémie de Covid-19. Qui sont-ils ? Qu'ont-ils à se reprocher ? Tour d'horizon."

Il cherche également à interdire aux médecins de soigner. Le Quotidien du Médecin rappelait en mars 2020 que :

« Le collectif **#COVID19-laissons les médecins prescrire** demande, dans un rapport rendu public ce jeudi 30 avril, que l'on rétablisse la liberté de prescription de l'hydroxychloroquine des médecins de ville. »

Ainsi, les apparatchiks grassement rémunérés de l'Ordre des Médecins se comportent eux aussi comme les janissaires du

gouvernement contre leurs propres confrères.

Bénévoles à plus de 9.000 euros par mois...

Encore des collabos !

Enfin, dans les organisations professionnelles, on trouve le même genre d'individu.

Des profiteurs, des suce-boules du système, vivant aux crochets de ceux qu'ils sont censés défendre.

Hier, je publiais un article au sujet de la [position d'un certain Hubert Jan](#), président de l'Union des Métiers et de Industries de l'Hôtellerie. Il y trahissait sans vergogne les restaurateurs qui cotisent à son organisation.

Je pensais que c'était une position isolée, mais non ! Il ne fait que suivre les consignes de ses instances nationales qui se sont fendues d'un magnifique communiqué » de presse.

Samedi 10 avril 2021

L'UMIH condamne fermement les restaurants clandestins et rappelle que rien ne peut justifier de telles pratiques

Les révélations sur des restaurants clandestins se multiplient, l'UMIH, première organisation professionnelle des cafés, hôtels, restaurants, discothèques, rappelle qu'elle condamne fermement ces pratiques qui viennent jeter l'opprobre sur toute une profession. L'UMIH dénonce le comportement de quelques-uns qui vient « ruiner » les efforts de toute une profession.

« Cela fait plus d'un an que nos professionnels souffrent de la situation sanitaire et qu'ils doivent s'adapter pour tenter de survivre économiquement. Voir quelques-uns contourner les règles en cette période de fermeture administrative est totalement insupportable.

Aujourd'hui, notre fermeture n'est pas satisfaisante mais les indemnisations du gouvernement nous permettent de garder la tête hors de l'eau.

Les restaurants clandestins viennent troubler l'image de toute la profession et ce n'est pas acceptable ! Cela vient aussi ralentir le travail que nous faisons pour la réouverture que nous espérons toujours tous mi-mai. » Roland Heguy, président confédéral de l'UMIH

J'ignore si le Président Confédéral de l'UMIH ou son homologue du Finistère sont prébendiers du système.

J'ignore s'ils en tirent profit, soit sous forme de rémunération, soit de défraiements.

Peut-être que leur motivation principale n'est après tout que motivée par l'ego ou l'espoir d'un hochet (Légion d'Honneur ou Mérite).

Toujours est-il qu'ils se battent contre leurs adhérents et marquent des buts contre leur camp.

Plus encore que les politiques incapables ou l'administration paralysante, les collabos des corps intermédiaires sont les artisans de notre décadence et de notre incapacité à évoluer.

Le jour d'après, la principale tâche sera d'épurer tous les collabos qui ont parasité le système.

Il conviendra de créer en priorité des cours de justice comme en juin 1944.

Comme le rappelle Wikipédia :

Les cours de justice sont des tribunaux créés en France par l'ordonnance du 26 juin 1944 afin de pratiquer l'épuration des collaborateurs, à la Libération, après la Seconde Guerre mondiale. C'est une juridiction pénale, qui fonctionne à la manière d'une cour d'assises de l'époque, c'est-à-dire sans aucun appel possible.

Elle possède une chambre spéciale, la chambre civique, créée par l'ordonnance du 26 août 1944 afin de juger les collaborateurs dont les actions ne sont pas punissables pénalement. Elle met les condamnés en état d'indignité nationale, et les punit de dégradation nationale.

Y'aura du boulot...